



1. Modifications concernant le *dépôt* des comptes annuels

Le dépôt via Internet devient la règle

A partir du 1er mars 2009, tous les comptes annuels doivent être en principe déposés via Internet.

Ceci peut se faire sous deux formes:

- 1° si vous établissez vos comptes annuels suivant le modèle complet ou abrégé (sans dérogations), vous pouvez les déposer sous la forme d'**un fichier structuré**; pour le réaliser, vous pouvez utiliser un logiciel commercial adapté ou l'application Internet gratuite développée par la Centrale des bilans "[Sofista](#)". Un tel fichier structuré peut comporter un fichier pdf pour les parties rapport de gestion et/ou rapport des commissaires (qui doivent être déposés en même temps que les comptes annuels par les entreprises qui utilisent le modèle complet).
- 2° vous pouvez également effectuer le dépôt sous la forme d'**un fichier pdf pur**; cette forme de dépôt n'est indiquée que pour les entreprises qui doivent établir des comptes annuels non standardisés telles que les institutions de crédit ou les sociétés d'assurances.

Le dépôt proprement dit du fichier de comptes annuels (sous la forme d'un fichier structuré ou d'un fichier pdf) se réalise via l'application Internet "[Dépôt via Internet](#)", également disponible sur le site web de la Centrale des bilans.

Le dépôt sur papier devient l'exception

Certains comptes annuels peuvent toujours être déposés sur papier à partir de mars 2009:

- 1° ceux d'une **société étrangère** ou d'un **groupement européen d'intérêt économique de droit étranger**
- 2° ceux d'une entreprise dont le **chiffre d'affaires**, hors tva, n'excède pas le seuil de **500.000 euros** pour l'exercice écoulé; si la durée de l'exercice est inférieure ou supérieure à douze mois, le seuil susmentionné est multiplié par une fraction dont le dénominateur est douze et le numérateur le nombre de mois de l'exercice concerné, sachant que tout mois entamé compte pour un mois complet
- 3° ceux des **associations**, des **fondations** et des **institutions de retraite professionnelle**.

Pour le reste, la procédure de dépôt des comptes annuels sur papier ne change pas.

2. Modifications concernant l'établissement des comptes annuels

Nouveau logiciel pour l'établissement de fichiers structurés

A partir du 1er avril 2009, les comptes annuels qui sont présentés à la Centrale des bilans sous la forme d'un fichier structuré, devront avoir été établis au moyen d'un logiciel adapté. En effet, à partir de ce moment-là, les comptes annuels devront comporter toutes les modifications qui découlent de la simplification du bilan social (cf. infra).

Si vous faites usage d'un logiciel commercial pour l'établissement de vos comptes annuels, vous devrez mettre à jour votre programme. Sofista, l'application en ligne gratuite de la Centrale des bilans, sera automatiquement mise à jour dans la nuit du 31 mars au 1er avril 2009 et sera à nouveau disponible tôt dans la matinée du 1er avril.

L'application en ligne "Dépôt via Internet" sera également mise à jour dans la nuit du 31 mars au 1er avril 2009 et sera à nouveau disponible le 1er avril vers midi, sauf en ce qui concerne la possibilité de payer le dépôt des comptes annuels au moyen d'une carte de crédit; cette fonctionnalité ne sera rétablie que le 2 avril à 7 heures.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet en allant sur le site web de la Centrale des bilans dans la partie "[Dépôt via Internet](#)".

Disponibilité d'un modèle adapté des comptes consolidés

Les entreprises non cotées en bourse qui établissent des comptes consolidés peuvent se servir du modèle élaboré par la Banque nationale conjointement avec la Commission des Normes Comptables. Ce modèle, facultatif, a été récemment adapté et est disponible sur le site web de la Centrale des bilans dans la partie "[Modèles pour les comptes annuels des entreprises](#)".

Sur ce même site se trouve un [tableau](#) qui donne un aperçu des entreprises qui ont déposé des comptes consolidés au cours des années civiles 2008, 2007, 2006 et 2005.

En 2008, 952 entreprises ont déposé des comptes consolidés. 233 d'entre elles les ont établis selon les normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards), 613 selon les normes comptables belges et 106 selon les normes comptables d'un pays étranger.

Modifications au bilan social

L'Arrêté Royal du 10 février 2008, qui modifie l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés, a apporté quelques adaptations au bilan social. Elles sont d'application pour les exercices clôturés à partir du 1er décembre 2008.

Le site web de la Centrale des bilans fournit de plus amples informations au sujet (des modifications) du bilan social dans une [note explicative](#) rédigée par la Banque nationale conjointement avec le Conseil Central de l'Economie et le Conseil National du Travail, et dans la liste de la [foire aux questions](#) (FAQ).

3. Infodesk Centrale des bilans

Statistiques annuelles récapitulatives

En 2008, pas moins de 352.593 comptes annuels ont été déposés. La répartition **par nature** donne le tableau suivant:

NATURE	# COMPTES	# PAGES	MOYENNE # PAGES	MAX. # PAGES	MIN. # PAGES
ENTREPRISES					
Modèle abrégé (statutaire)	319.983	4.052.966	12,67	60	3
Modèle complet (statutaire)	20.151	664.034	32,95	228	7
Autre modèle (statutaire)	399	40.763	102,16	1.670	3
Comptes consolidés	1.062	47.228	44,47	356	3
Dépôt rectificatif	2.913	47.588	16,34	82	1
Comptes annuels étrangers	919	14.957	16,28	287	2
Total	345.427	4.867.536	14,09	1670	1
ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE RETRAITE PROFESSIONNELLE					
Modèle abrégé	4.894	62.308	12,73	49	4
Modèle complet	1.237	32.147	25,99	81	6
Autre modèle	879	16.098	18,31	149	4
Dépôt rectificatif	156	1.800	11,54	51	1
Total	7.166	112.353	15,68	149	1
TOTAL GENERAL	352.593	4.979.889	14,12	1.670	1

La répartition du nombre de dépôts **par nature et par forme juridique** donne alors l'image suivante:

NATURE	SPRL(U)	SA	Société coopérative	Autres formes juridiques	Total
ENTREPRISES					
Modèle abrégé (statutaire)	207.289	83.215	11.548	17.841	319.983
Modèle complet (statutaire)	2.366	16.550	713	522	20.151
Autre modèle (statutaire)	0	265	39	95	399
Comptes consolidés	56	870	35	102	1.062
Dépôt rectificatif	1.360	1.292	96	165	2.913
Comptes annuels étrangers	0	0	0	918	919
Total	211.071	102.192	12.431	19.643	345.427
ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE RETRAITE PROFESSIONNELLE					
Modèle abrégé				4.894	4.894
Modèle complet				1.237	1.237
Autre modèle				879	879
Dépôt rectificatif				156	156
Total	0	0	0	7.166	7.166
TOTAL GENERAL	211.071	102.192	12.431	26.809	352.593

Archives Infomails

Etant donné que l'information des Infomails reste pertinente dans le temps, il paraît utile de pouvoir consulter les éditions antérieures. La Centrale des bilans propose donc depuis peu les archives des Infomails sur son site web dans la partie "[Infomail](#)".